

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

21 AOUT 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



23111052

le,

N° d'entreprise : **0402 833 179**

Nom

(en entier) : **Unibra**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard du Souverain 68/9 à 1170 Bruxelles**

Objet de l'acte : Transfert du siège de la société

Il résulte de la décision écrite du Conseil d'Administration du 12/07/2023 ce qui suit:

"Les membres du Conseil d'administration prennent les résolutions suivantes :

* Les administrateurs décident, conformément à l'article 2, alinéa 2, des statuts de la Société, de transférer le siège de la Société, actuellement établi à 1170 Watermael-Boitsfort, Boulevard du Souverain 68/9, à l'adresse suivante : 1170 Watermael-Boitsfort, Boulevard du Souverain 25/9, et ce, avec effet au 3 juillet 2023.

* Tous les pouvoirs sont donnés à Madame Marjolein BEYNSBERGER et Madame Laetitia SEEGER agissant individuellement qui, à cet effet, élisent domicile à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain 25/9, avec droit de substitution, afin d'assurer l'ensemble des formalités de publication nécessaires dans le cadre des résolutions adoptées ci-dessus, auprès du registre des personnes morales et du Moniteur belge."

Laetitia SEEGER
Mandataire spécial
Pour extrait conforme

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).